

# LOT 1 - FICHE-PROJET N°I.05

## AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU COMPLEXE NATUREL DANS ET AUTOUR DU BOIS DE GRAND-LEEZ

### 1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet vise à améliorer la notoriété et l'attractivité du Bois de Grand-Leez, seul espace forestier public de l'entité, par des aménagements ayant pour objet de mieux accueillir les visiteurs, tout en les canalisant et en respectant les fonctions multiples du massif forestier. Le Bois de Grand Leez est un espace multifonctionnel où il faut pouvoir concilier la fonction économique d'exploitation (présente même si le bois est public), la protection écologique et la régénération du milieu, la mise en évidence du patrimoine (vestige de la forêt « charbonnière »<sup>1</sup>) et la fonction sociale (paysage, sensibilisation à la nature, promenades et jeux en forêt).

L'objectif est de poursuivre les efforts afin de faire de ce bois un lieu plus attractif, mieux structuré, qui joue davantage son rôle de vitrine d'une saine gestion intégrée du milieu forestier, en bon équilibre avec sa fonction éducative et de loisirs.

Pour ce faire, la fiche projet propose :

- De mieux structurer l'accueil principal au massif par la route d'Aische-en-Refail, en aménagement le stationnement, **en sécurisant la voirie et les cheminements qui la bordent** ;
- **D'entretenir les cheminements autorisés** dans le bois, de revoir le revêtement là où c'est nécessaire et de les agrémenter de panneaux didactiques ;
- De **concevoir un pavillon d'immersion et de sensibilisation** au milieu naturel, à l'entrée du bois, sur le site du potager et du verger de EGL nature ; cet espace a pour objectif d'abriter et accueillir des groupes de citoyens désireux d'y organiser des ateliers de découverte et de sensibilisation à la nature.

Il s'agit d'assurer une bonne coordination entre les différents utilisateurs du bois, notamment par des aménagements et une signalétique clairs et intuitifs. Il s'agira également d'intervenir en cohérence et dans le respect du Plan d'aménagement forestier du DNF, document en voie de finalisation.

Plus largement, le but est de mettre en relation le site forestier avec les autres sites naturels développés ou potentiellement intéressants à proximité : le jardin communautaire de EGL nature (projet PCDN), sa prairie fleurie et son verger d'anciennes variétés, la roselière (phragmitaie) en cours de restauration (projet PCDN), la valorisation écologique de la Gette aux alentours de sa source (mesures agro-

---

<sup>1</sup> La « forêt charbonnière » est une vaste forêt qui couvrait, durant l'Antiquité et l'époque mérovingienne, le nord de la France et l'ouest de la Belgique. Elle rejoignait la forêt d'Ardenne, dont elle a été séparée par la chaussée romaine Cologne-Bavay. Elle doit sans doute son nom au fait qu'elle a été largement utilisée pour produire du charbon de bois.

environnementales), voire les abords de l'étang de Grand-Leez...

## 2. JUSTIFICATION DU PROJET

Les massifs forestiers sont peu présents dans le paysage ouvert de l'openfield hesbignon. La population, relayée par la CLDR, exprime clairement le besoin de pouvoir accéder au bois, tant pour les promenades, que les jeux (mouvements de jeunesse, familles) ou la découverte du milieu forestier (caractère pédagogique). La dynamique mise en place par EGL Nature autour du potager communautaire, du verger d'anciennes variétés et de la prairie fleurie mérite d'être soutenue et renforcée par la mise à disposition d'une petite infrastructure qui permette un accueil élargi, un lieu de transition pour la découverte de la forêt.

C'est d'autant plus vrai que le Bois de Grand-Leez est le seul bois de l'entité qui soit propriété communale, les autres étant privés.

Le Bois de Grand-Leez est réputé site de grand intérêt biologique. Par une gestion participative intégrant les différents acteurs locaux et le DNF, l'objectif est de faire de ce site et de ses environs un lieu de protection du milieu naturel, un lieu de promenade respectueux du caractère écologique, une vitrine de la saine gestion environnementale et éducative de la Ville de Gembloux et de la Wallonie, en précisant les circuits de promenade pédestres didactiques autorisés, et améliorant l'accueil au point de départ des promenades, près de l'actuel terrain de football le long de la route d'Aische-en-Refail.

En parallèle au Plan d'aménagement forestier en cours d'élaboration (DGO3) et des travaux de réfection de sentiers et du parcours VITA (Ville), des réaménagements d'accueil pourront aider à mieux canaliser l'accès du public.

Cette fiche est en lien avec les autres fiches nature, qui toutes s'articulent à une vision globale de la vallée de l'Orneau (fiches I.06 et II.09).

Le site du Bois de Grand-Leez et les paysages d'openfield qui l'entourent constituent une première halte du parcours géo-écologique de la vallée et ses affluents.

## 3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

Le projet touche des objectifs variés : à la fois l'environnement rural, mais aussi la cohésion entre villages et les espaces publics, la mobilité, ainsi que la communication et la sensibilisation.

Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels

**Obj. 2.1. Gembloux sur Orneau, s'appuyer sur la structure écologique, paysagère et identitaire des cours d'eau**

Obj. 2.3. Préserver et développer le milieu naturel

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage.

**Obj. 2.6. Communiquer, sensibiliser et éduquer**

Obj. 3.2. Favoriser l'usage des modes doux

Obj. 3.3. Améliorer la sécurité, la fluidité et le stationnement

Obj. 4.3. Diversifier l'agriculture, mettre en valeur les circuits courts

Obj. 5.1. Gembloux, renforcer l'attractivité, la vocation historique, scientifique et culturelle

Obj. 5.3. Valoriser les villages au sein d'une entité et d'un centre-ville rayonnants

## 4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

### *Aspects sociaux et culturels*

Le projet présente des impacts importants sur le plan social et culturel. Il valorise les relations sociales, permet des espaces de rencontre, de loisirs, de ressourcement. En matière culturelle, le site a une vocation de sensibilisation à l'environnement et à la gestion durable du milieu forestier. Le site renferme aussi des caractéristiques paysagères, patrimoniales et historiques qu'il conviendra de mettre en valeur : on pense en particulier aux aires de faulde, traces des pratiques de production de charbon de bois.

L'implantation d'un pavillon d'accueil sur le site d'EGL nature doit se faire en bonne intégration avec l'activité existante sur ce site et avec les habitants du quartier riverain, dont le fond de jardins donne sur celui-ci. Il s'agit d'éviter des nuisances de voisinage et une insécurité liée à un afflux de visiteurs.

### *Aspects environnementaux*

Les impacts du projet sont aussi largement environnementaux. D'une part, l'aménagement du bois vise l'amélioration et la régénération du milieu écologique. La gestion du site vise tout d'abord l'aménagement écologique des lieux, même si la fonction sociale est bien présente, puisqu'une partie du bois est préservée en zone non accessible. L'aspect écologique se traduira aussi en grande partie par de la sensibilisation à l'environnement (sentiers de découverte, activités en milieu forestier, fosses pédologiques...).

En générant une plus grande attractivité du site, le projet pourrait induire une pression plus forte sur l'environnement et les zones protégées, par une fréquentation d'un public plus nombreux. Des mesures sont à prendre pour indiquer clairement les zones accessibles, notamment pour les mouvements de jeunesse et pour le parcours VITA. Une signalétique peut indiquer les zones non accessibles, mais le plus efficace est sans doute l'aménagement de plantations naturelles dissuasives.

### *Aspects économiques*

A priori, les impacts économiques sont plus limités. Le projet comporte peu d'incidences directes sur le développement économique. De manière indirecte, il pourrait néanmoins participer à renforcer le développement du tourisme dans l'entité, en ajoutant un lieu d'intérêt supplémentaire à l'offre existante, bien que les aménagements proposés visent essentiellement un public local.

## 5. LOCALISATION ET STATUT

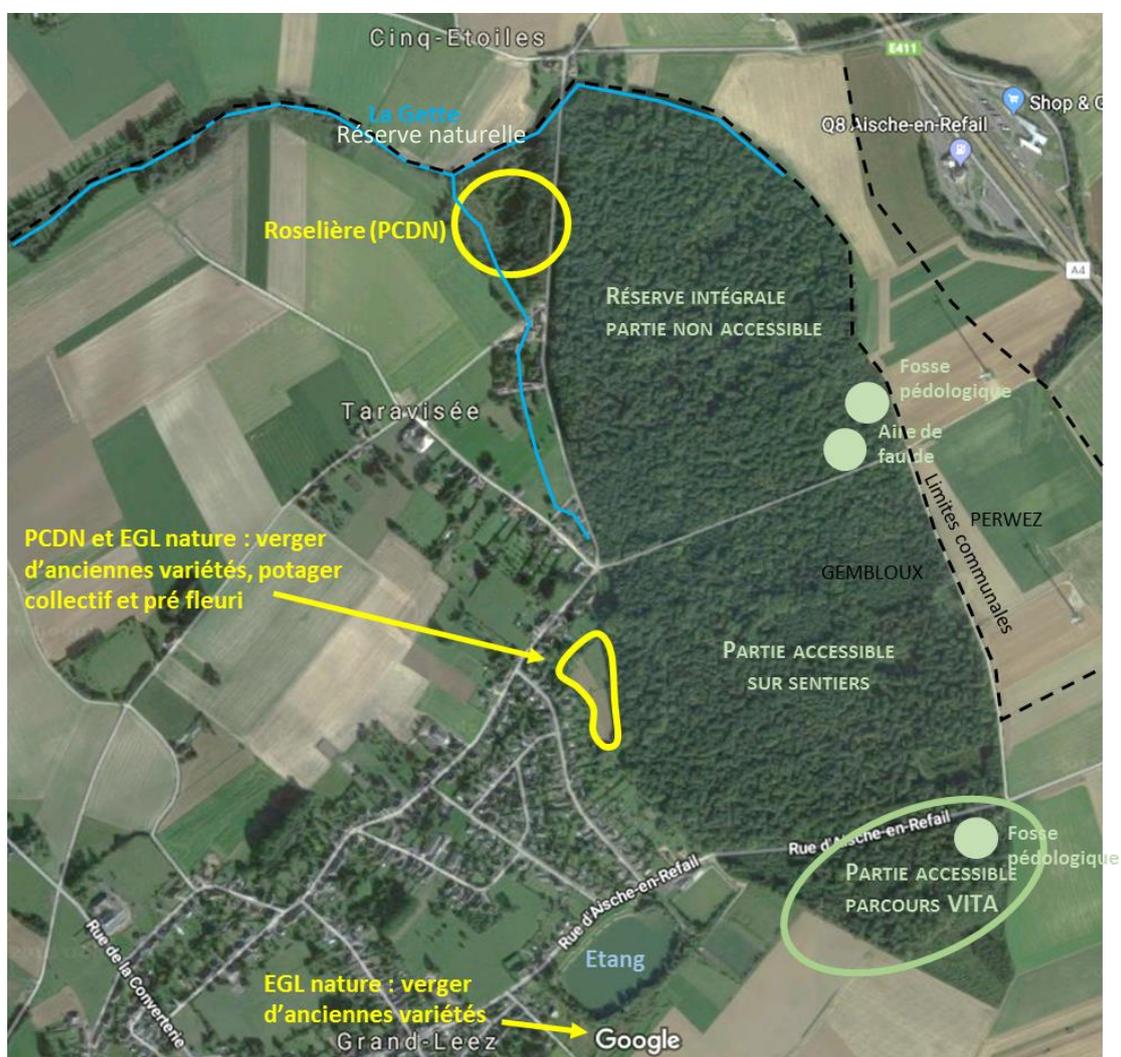
### Contexte du projet

Le Bois de Grand-Leez, seul massif boisé de statut communal, borde le village par le nord-est et le sépare de l'autoroute. Situé à la limite du territoire communal, il couvre une superficie de quelque 110 ha.

Comme évoqué précédemment, ce bois est, avec le Bois de Buis tout proche, un vestige de la vaste forêt charbonnière, progressivement défrichée, qui couvrait nos régions durant l'Antiquité et la période mérovingienne. Il a été maintenu sous couvert boisé en raison de son sol humide, peu apte à l'utilisation agricole.

La photo aérienne ci-après montre que le bois se découpe en trois parties, qui du nord vers le sud présentent un gradient d'aménagement et d'accessibilité au public potentiels :

- La partie nord, hydromorphe et plus fragile à préserver, n'est pas accessible au public ;



Fond de carte : google map

- La partie centrale est parcourue par quelques sentiers accessibles ;
- La partie triangulaire au sud est accessible au public et c'est à cet endroit qu'un parcours VITA a été aménagé.

Depuis les années 80, une brochure didactique<sup>2</sup> a été publiée et un itinéraire de découverte proposé dans les parties centrale et sud.

La photo aérienne ci-dessus montre aussi la proximité du bois avec, au sud-ouest, l'étang, dont les abords présentent aussi localement un intérêt social, écologique et paysager. L'étang est une ancienne sablière, utilisée par les pêcheurs.

Dans le cadre du PCDN, des aménagements et des projets à but écologique et de sensibilisation à la nature ont été réalisés à proximité du bois, notamment par le groupe nature d'Espace Grand-Leez (EGL Nature). A l'ouest du bois, un site a été aménagé et on y trouve un potager collectif en permaculture, avec une mare, un cabanon, des hôtels à insectes..., un verger d'anciennes variétés et un pré fleuri. Le site donne accès aux sentiers dans le bois. L'école de Grand-Leez est associée à cette animation.

Derrière l'étang, un autre verger d'anciennes variétés a également été implanté en 2011. La Ville envisage aussi à cet endroit l'aménagement d'une prairie pouvant accueillir des camps de jeunesse.

A la pointe nord du bois, un financement vient d'être accordé à la Ville (2018), toujours dans le cadre du PCDN, pour la restauration d'une roselière (phragmitaie) qui s'est développée sur le site humide d'une ancienne peupleraie, aux sources de la Gette.

En outre, des négociations sont en cours avec les agriculteurs pour ménager des bandes extensives le long de la Gette via des mesures agro-environnementales. Natagora serait associé à leur gestion. Ces zones débordent sur la commune voisine de Perwez.

Avec le Long Pont (« étangs Poswick »), le Laid Mâle et les abords de l'Orneau au Pont des Pages et Try Lambord, c'est donc toute une boucle du maillage écologique qui est en consolidation au niveau de Grand-Leez et de l'amont de la vallée (cf. carte ci-après). De nombreuses zones parmi celles-ci sont des propriétés publiques.

---

<sup>2</sup> *Connaissions-nous le Bois de Grand-Leez ? F. Delecour, 2003, brochure éditée par l'Office du Tourisme de Gembloux avec le soutien du CGT, réédition d'une version éditée en 1981.*



Fond de carte : google map

### Situation au plan de secteur

Le bois est en zone forestière, entouré de zones agricoles. Une zone d'espace vert (là où sont aménagés le potager et le verger) constitue un tampon avec le village, tandis que les abords de l'étang figurent en zones d'équipements communautaires.



Fond de carte : Walonmap

zone forestière (vert foncé), zone verte (vert pâle), zone d'habitat (rouge), d'habitat à caractère rural (hachuré rouge/blanc), plan d'eau (bleu), zone d'équipement communautaire (bleu pâle), zone agricole (jaune)

Le bois est propriété communale. Sa gestion a été confiée au DNF qui établit un plan d'aménagement forestier pour en préciser les objectifs et les modalités.

## 6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

### *Porteur du projet*

Ville, service environnement

CLDR, EGL groupe nature

### *Parties prenantes*

PCDN, Natagora, La Salamandre

SPW-DGO3 DNF (plan d'aménagement forestier)

Associations locales (via EGL notamment), mouvements de jeunesse, écoles, habitants de Grand-Leez et des environs

Clubs de pêche

Club de football

Agriculteurs

Agro-Bio-Tech, Institut technique horticole

Office du tourisme, Maison du tourisme

## 7. PROGRAMME DE REALISATION

### *Objectifs et principes de mise en œuvre*

- Développer **la fonction d'accueil du bois** :
  - o en marquant clairement les entrées accessibles par des panneaux ;
  - o en indiquant clairement mais néanmoins discrètement les zones accessibles au public, les aires de jeux, les zones didactiques, les zones de stationnement (entrée de la piste VITA)
- Réaliser un balisage des zones dans le bois, **indiquant clairement les zones sensibles** à ne pas franchir (réserve intégrale...); outre des panneaux, qui peuvent toujours être ignorés, des aménagements discrets et dissuasifs, utilisant la végétation naturelle, peuvent être déployés ;
- **Entretien des sentiers existants à travers le bois** : poser un balisage très discret, choisir des revêtements bien adaptés, durables et naturels : **pas de béton, ni de pierrailles**, conserver l'état naturel des sentiers, placer si besoin des caillebotis aux endroits les plus humides, entretenir les

drèves... ;

- Concevoir **des itinéraires de promenades** à différentes échelles :
  - un itinéraire court, pédestre, interne au bois,
  - un itinéraire moyen, pédestre, reliant les différents sites « nature » de Grand-Leez : l'étang (parking), le bois, le jardin communautaire, la phragmitaie...,
  - un itinéraire long pour marcheurs aguerris ou vélo familial, à mettre en lien avec la fiche-projet traitant d'un itinéraire le long de l'Orneau (voir lot 2) ;
- **Mettre en valeur les lieux présentant des particularités écologiques ou historiques intéressantes**, les valoriser de manière didactique, en les intégrant dans le parcours promenade avec panneaux didactiques tout en garantissant leur préservation. Ce sont notamment :
  - o Les lieux valorisant la faune et la flore,
  - o Les lieux permettant de comprendre la gestion durable de la forêt (le Bois bénéficie du label PEFC, méconnu),
  - o Les lieux d'anciennes pratiques telles que les aires de faulde (fabrication du charbon de bois), ainsi que ce qui est encore visible dans l'espace entre le Bois de Grand-Leez et le Bois de Buis, à valoriser notamment par une coupe pédologique et des explications ; les « fosses pédologiques » existantes expliquant la nature du sol sous la forêt et ses différentes couches ;
  - o ...

Ces lieux pourraient être signalés par des panneaux, mais également par un balisage via QR CODE, relié à des informations personnalisées et adaptées avec l'agenda et les saisons (ex de balisage : présence de bois robinier, local et labellisé PEFC)

- Réhabiliter **certains sites particuliers** de la zone : par exemple remise sous eau de la zone humide à l'entrée pavée du bois, récemment plantée en aulnes ;
- Réaliser un **pavillon d'accueil et d'immersion** pour valoriser les différents sites nature de Grand-Leez, pour les usagers intéressés de découvrir cette nature : écoles, classes vertes, promeneurs, naturalistes, artistes et adeptes de spiritualité/bien-être... Ce pavillon comporterait à la fois des indications pédagogique (cartes du site et des différents lieux à visiter, QR codes correspondants, panneaux didactiques et explicatifs...), un lieu d'accueil couvert (tables et bancs permettant le pique-nique, les exposés...), un lieu d'observation...  
Ce pavillon pourrait être localisé sur le site de EGL Nature, au niveau du potager collectif. Cette localisation permet à la fois un accès aux publics intéressés tout en garantissant, vu la fréquentation du potager, que le lieu ne sera pas squatté, vandalisé et détourné de son objectif.

Une première esquisse du pavillon a été réalisée par EGL nature (voire en annexe)

## Exemple de référence de pavillons réalisés dans d'autres communes (Trooz et Nassogne)

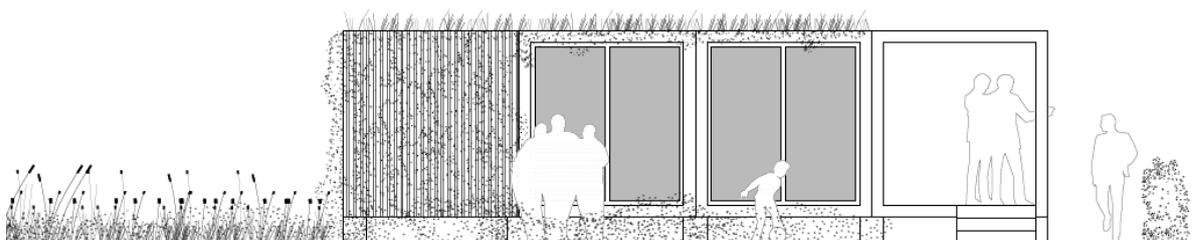


Trooz ([trooz.blogs.sudinfo.be/archive/2016/11/01/du-pont-de-prayon-au-pont-du-diable-206172.html](http://trooz.blogs.sudinfo.be/archive/2016/11/01/du-pont-de-prayon-au-pont-du-diable-206172.html))



Nassogne ([www.nassogne.be](http://www.nassogne.be))

## Première proposition de pavillon-conteneurs réalisée par EGL nature



Esquisse EDA-AU architectes et urbanistes – Namur, 2018

- Intégrer dans l'aménagement de la partie sud du bois **les abords du football et de l'étang**, également accessibles pour les jeux et la détente, surtout si la localisation 2 est privilégiée ;
- Mieux **faire connaître** le bois aux habitants de Gembloux et des environs, en particulier les enfants, les mouvements de jeunesse, les écoles... ;
- **Aménager la route** qui traverse le bois pour y freiner les véhicules et garantir la sécurité et la quiétude dans la traversée, quelque soit la localisation retenue pour le pavillon ;
- **Aménager un crapauduc** au niveau du parking, pour aider les batraciens à traverser la route en toute quiétude (localisation et modalités à étudier au préalable pour optimiser l'aménagement);
- **Aménager un sentier / accotement** entre l'aire de stationnement et l'entrée du bois, afin de garantir l'accès des piétons en toute sécurité ; ménager quelques emplacements le long de la route au niveau de l'accès au bois pour les PMR ;

## Aménagement des abords de la route d'Aische-en-Retail



- Mener des **actions spéciales de protection et de sensibilisation** : par exemple, protection lors des traversées de batraciens...
- Construire un **observatoire ornithologique** à proximité de la phragmitaie, accessible via caillebotis et garantissant un accès limité.

*Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche*

- Forte demande émanant de la CLDR et de la population locale : volonté de réappropriation de cet espace forestier, le seul bois communal de Gembloux et des environs (accessibilité, valorisation, faire connaître...);
- EGL nature comme groupe porteur pour la réalisation d'un pavillon d'immersion, premières esquisses réalisées ;
- Nécessité de clarifier l'occupation possible pour chaque fonction, chaque zone du bois et de gérer la cohabitation et la protection ;
- Nécessité de réfection des sentiers et du parcours VITA, projets en ce sens déjà enclenchés par la Ville.

### Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Des réalisations préexistent : des sentiers, des brochures d'itinéraires commentés, un parcours VITA qui va être rénové,  
Une dynamique existe grâce au PCDN : verger d'anciennes variétés, jardin communautaire... ;
- Dossier et première esquisse réalisée par EGL nature pour le pavillon d'immersion ;
- **Plan d'aménagement forestier<sup>3</sup>** en cours d'élaboration sur le site, établi par le DNF (SPW-DGO3) en collaboration avec la Ville. Ce plan, qui fixe les principes de gestion du site, sera d'application pour les 16 prochaines années, voire le double si le plan est reconduit. Le PCDN est impliqué dans le suivi du document, son avis est requis.  
Le plan confirme les subdivisions déjà mises en œuvre : il prévoit le maintien, dans la partie nord du bois d'une « réserve intégrale », qui ne sera pas accessible au public, l'objectif étant de permettre au milieu naturel de se régénérer. Cette réserve comptera entre 3 et 15 % de la superficie du bois et pourrait encore être étendue davantage.  
Le plan confirme qu'un espace soit accessible pour les jeux (notamment pour les mouvements de jeunesse...). Il sera délimité dans la partie sud du bois ;
- La Ville prévoit la **réfection du parcours VITA** situé également dans la partie sud (revêtement de la piste adapté pour durer).

### Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage

- Identification en référence notamment au plan d'aménagement forestier en cours de préparation des zones à préserver, des zones sensibles, des zones d'intérêt, des pratiques forestières adéquates... ;
- Identification précise des lieux d'aménagements à réaliser ;
- Construction du pavillon d'accueil et aménagement des abords : pavillons semi-ouverts, panneaux d'affichage, bancs et tables ;
- Aménagements de signalétique et de sécurité route d'Aische-en-Refail : modification du revêtement (effets de porte, débouchés de sentier, zone d'accueil sécurisée...) par changement de revêtement, teintes au sol, pose de panneaux... ;
- (Ré)aménagement des aires de stationnement à l'entrée du bois et localement le long de la route, prévoir dans la zone d'accueil quelques emplacements PMR ou de dépose-minute ;
- (Ré)aménagement des sentiers de découverte : identification des tronçons nécessitant encore rénovation, type de revêtements à prévoir, zones à caillebotis... ;
- Balisage des zones selon les accès autorisés ou réservés : conception et placement ;
- Remise en état des aires pédologiques didactiques (aire de faulde et coupe pédologique), placement de panneaux explicatifs, signalisation et balisage du sentier pour limiter et encadrer l'accès ;
- Etablissement des liens (itinéraires, balisage) entre le lieu d'accueil et les sites périphériques (verger, jardin, étang...).

---

<sup>3</sup> Le plan d'aménagement forestier consiste en une étude et un document sur lesquels s'appuie la gestion durable d'une forêt. A partir d'une analyse approfondie du milieu naturel, le plan fixe les objectifs stratégiques et opérationnels et propose un plan d'action pour une durée déterminée. Le Code forestier fixe le contenu minimum du plan d'aménagement forestier.

### Démarches administratives à réaliser.

- Cohérence avec le plan d'aménagement forestier ;
- Démarches de demande de permis d'urbanisme.

### Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.

- Plan de gestion et d'entretien du pavillon ;
- Entretien régulier des chemins ;
- Entretien régulier des panneaux et sites pédagogiques pour faire face au vandalisme éventuel ;
- La CLDR a en outre émis des souhaits quant à la gestion forestière du site : exploitation forestière « douce » et valorisation du bois en filière courte (locale et RW), gestion favorable au développement de la biodiversité, création d'une zone agricole tampon autour du bois, de l'étang et des zones humides, non relocation du droit de chasse à échéance du bail, tant dans le bois que si possible dans les campagnes entre le bois et l'autoroute (hors commune), régulations ponctuelles du gibier par des tireurs expérimentés et brevetés...

## 8. ESTIMATION GLOBALE DU PROGRAMME ET DU COUT

Estimation globale HTVA	Surface (m²)	Prix unitaire	Coût HTVA	+ frais	Montant TVAC
				études et honoraires	
Etablissement d'un pavillon en bois semi-ouvert sur fondations			101.500,00 €		
Aménagements des abords du pavillon			5.000,00 €		
Panneaux d'affichage didactiques + conception			6.000,00 €		
Poste d'observation de la roselière et accès			25.000,00 €		
Balilage et signalétique			6.000,00 €		
Aménagement de la rue d'Aïsche-en-Refail, revêtements+ barrières	120	120	19.400,00 €		
Aménagement des aires de parking (stabilisé)			7.500,00 €		
Aménagement d'un sentier empierré entre le parking et l'entrée	500	30	15.000,00 €		
Aménagement d'un crapauduc sous la route à hauteur du parking et barrières			40.000,00 €		
Réfection de sentiers forestiers dans le bois (stabilisé, caillebotis...)			12.000,00 €		
<b>Coût estimé total</b>			<b>237.400,00 €</b>	<b>268.262,00 €</b>	<b>324.597,02 €</b>
Financement DR 80%			168.400,00 €	190.292,00 €	230.253,32 €
Financement DR 60% (parties voiries)			16.140,00 €	18.238,20 €	22.068,22 €
Financement DR total			184.540,00 €	208.530,20 €	252.321,54 €
<i>Part communale (solde)</i>			52.860,00 €	59.731,80 €	72.275,48 €

Financement par le Développement rural  
mais possibilités de prise en charge par le SPW-DGO3 pour les aménagements plus directement liés aux espaces verts.

PCDN pour les subventions relatives à la phragmitaie.

## 9. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

**Indicateurs de réalisation** : Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation du pavillon d'accueil	OK	Rapport annuel du PCDR Constats sur place : réalisation, aménagement des abords
Réalisation des aménagements de sécurisation et d'accès	OK	Rapport annuel du PCDR Constats sur place : aménagements de voirie, aménagements de sécurité, emplacements de parking, sentier d'accès à l'entrée du bois
Réalisation des aménagements de valorisation et sensibilisation	Min 5 panneaux, 5 km sentiers	Rapport annuel du PCDR Constats sur place : itinéraires de promenades, balisages, panneaux, mise en valeur des sites d'intérêt, poste d'observation de la roselière

**Indicateurs de résultat** : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'activités organisées au pavillon d'accueil (réunions, ateliers, accueil des écoles...)	120 activités	Rapport annuel et questions à EGL Nature (nombre d'activités x fréquence/an) + types d'associations fréquentant les lieux (assoc nature, riverains, écoles, aînés...)
Adéquation du pavillon et satisfaction des usagers	satisfaction	Questions à EGL Nature et relais CLDR
Adéquation des aménagements routiers et d'accès au bois	satisfaction	Questions à EGL Nature et relais CLDR
Fréquentation du bois : nombre d'activités de sensibilisation organisées	24 promenades / an	Rapports annuels EGL Nature, associations nature

## ANNEXES

### REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : LE SITE EGL NATURE

---



*Le potager collectif, EGL nature rue de l'Etang  
visite de la CLDR fin juin 2018*



*Le verger aux anciennes variétés, site EGL nature, rue de l'Etang  
visite CLDR juin 2018*



*La prairie fleurie, site EGL nature, visite CLDR fin juin 2018*

## DOSSIER DE PROPOSITION D'UN PAVILLON PRÉPARÉ PAR EGL NATURE

**Description de notre projet de construction**

Construction d'un espace couvert pour abriter et accueillir des groupes de citoyens désireux d'y organiser des ateliers à destination des enfants et des adultes. Les ateliers seront strictement organisés dans le respect de la nature et des riverains et devront donc être relativement silencieux, orientés vers la nature, l'art, la méditation, les rencontres conviviales et citoyennes.

Le pavillon sera situé au coin des potager et verger, en bordure du chemin.

La construction se fera au maximum en matériaux récupérés, recyclés et recyclables : la structure sera constituée de 3 containers maritimes solidarisés afin d'en faire un seul espace capable d'accueillir des groupes. L'ensemble sera isolé grâce à des déchets de laine de roche récupérés auprès d'une entreprise locale et placé entre les parois des containers et une enveloppe intérieure faite avec des planches de bois de palettes.

Des aménagements de base sont prévus, tels qu'un éclairage basique (alimenté par un kit solaire et éolien autonome à acheter) et un poêle à bois de récupération.

L'eau sera récupérée de la toiture et stockée dans des cuves récupérées dans un atelier local de fabrication de peintures.

Etant donné que cette construction fera partie d'un ensemble extrêmement harmonieux, une grande attention sera portée à son intégration esthétique au site naturel en bordure du bois communal.

Des toilettes sèches seront construites.

**Description générale du projet existant**

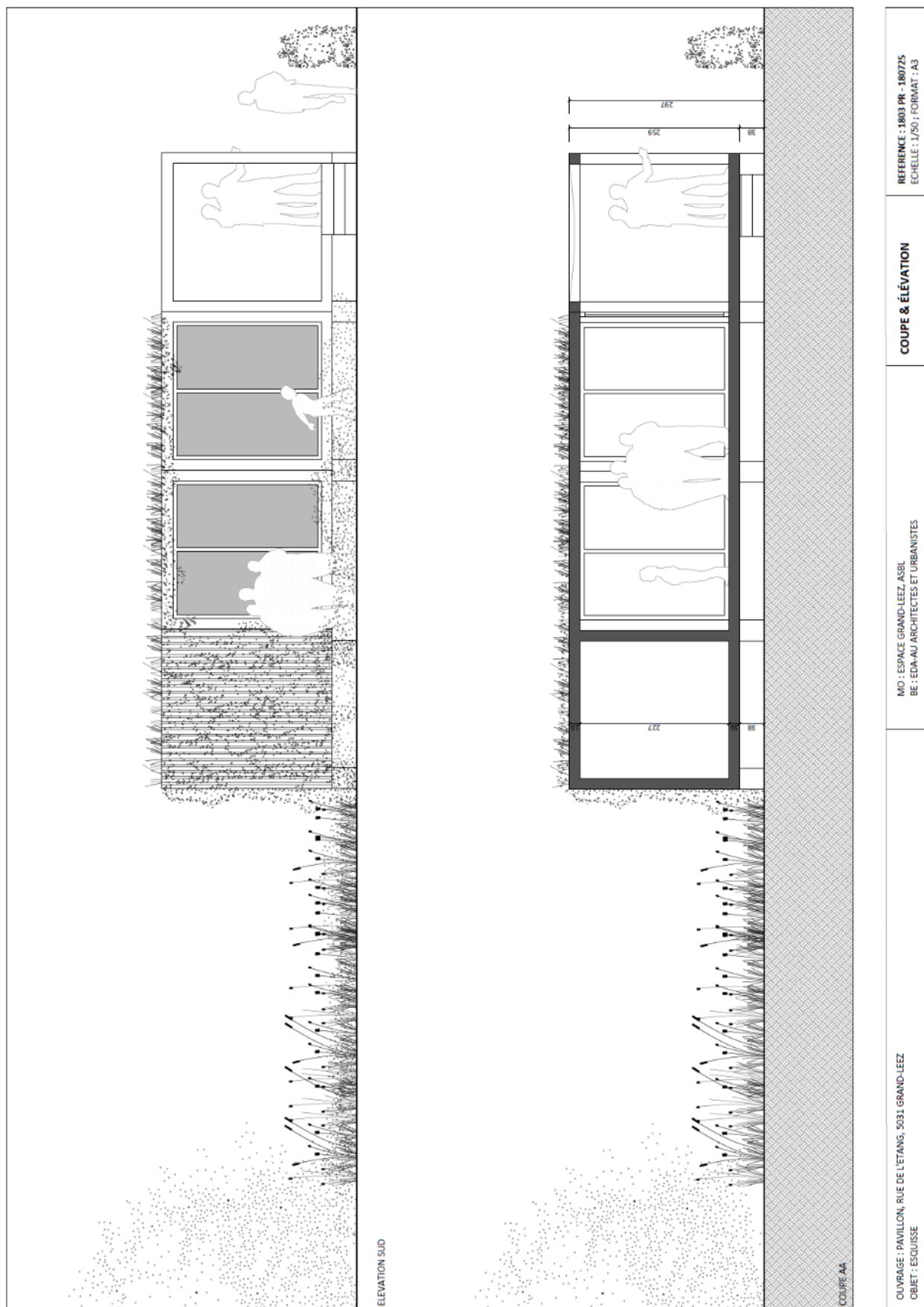
Notre projet de gestion écologique, pédagogique, communautaire et intergénérationnelle de notre jardin/verger/prairie vise à transformer une parcelle communale ayant jadis servi de terrain de football en un espace dédié à la nature, la rencontre entre citoyens et l'initiation à la permaculture. L'espace total de 1,5ha est divisé en 3 espaces distincts : le projet de local communautaire proposé ici serait installé dans l'espace de prairie fleurie.

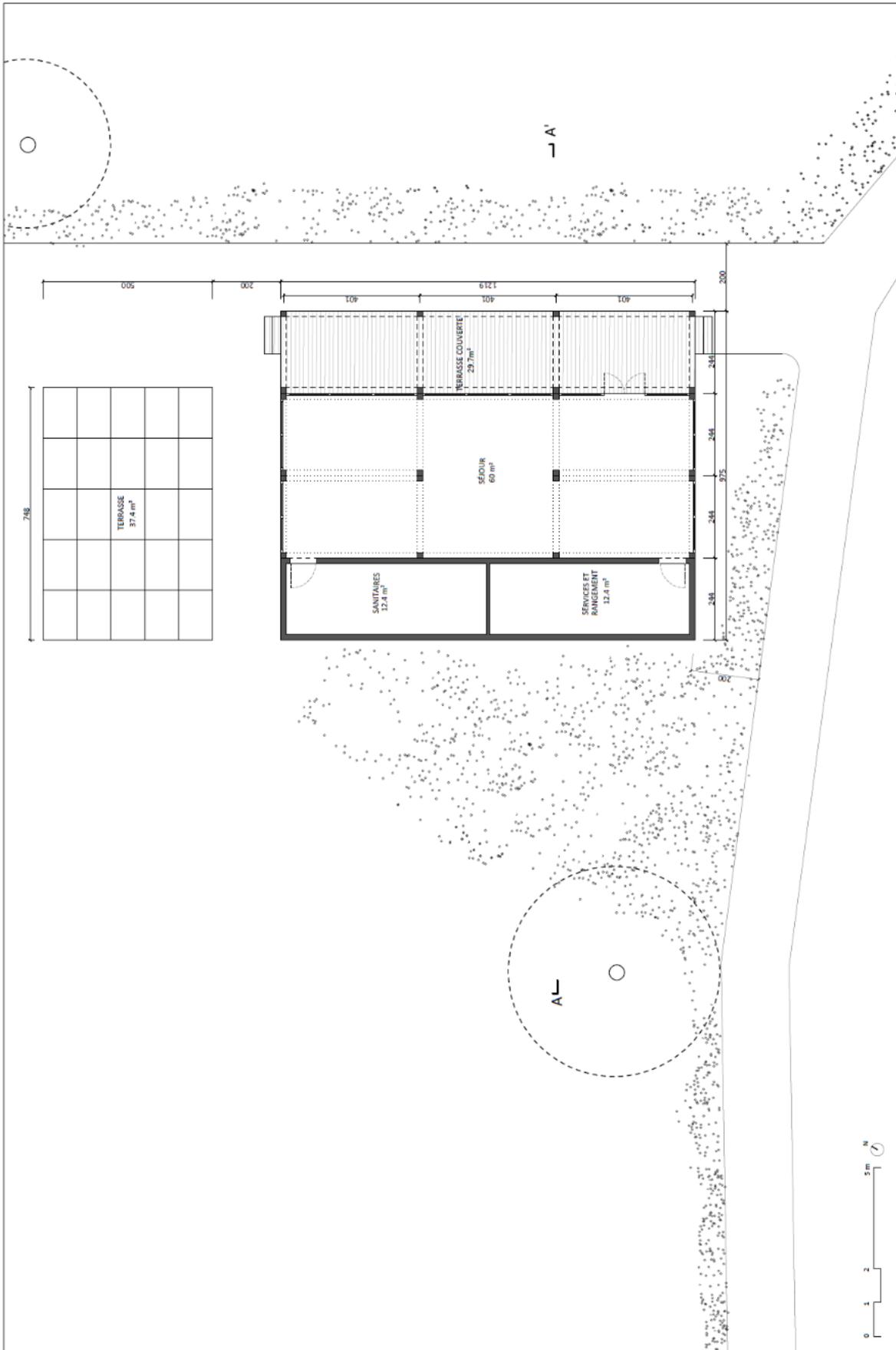
Notre asbl est organisée autour de notre maison de village dénommée « Espace Grand-Leez », témoignage exemplaire de la dynamique de développement rural. Ce bâtiment qui avait été au centre de la vie villageoise pendant plus de 140 ans (commune, école, salle des fêtes, poste, club des jeunes) a été ré-ouvert en 2009 au bénéfice des associations et des habitants dans l'ancienne maison communale entièrement restaurée grâce aux habitants et avec le soutien déterminant de la Fondation Roi Baudouin, de la Ville de Gembloux et de la Région wallonne.

Les motivations de EGL (groupe nature) sont sociales (aspect intergénérationnel et d'entraide villageoise), écologiques (développement de la nature et de la biodiversité), pédagogiques (collaboration avec l'école et volonté de propager les techniques naturelles), esthétiques, artistiques.

Notre démarche fait aussi le lien entre le passé, le présent et le futur de notre village : Pour la plantation du verger, les variétés sont d'anciennes variétés fruitières: les personnes âgées du home ont été consultées pour tenir compte du choix des variétés.

Dans le cadre de notre action déjà en cours, notre projet prévoit que les futures récoltes des fruits, quand elles le permettront, seront l'occasion de réaliser des tartes ou confitures pour les personnes âgées du home. Idéalement réalisées en collaboration avec les enfants de l'école. L'espace couvert sera bien utile afin d'accueillir les classes des écoles de la région.





REFERENCE : 1803 PR - 180725  
ECHELLE : 1/100; FORMAT : A3

PLAN R0

MO : ESPACE GRAND-LEEZ ASBL  
BE : EDA-AU ARCHITECTES ET URBANISTES

OUVRAGE : PAVILLON, RUE DE L'ETANG, 5031 GRAND-LEEZ  
OBJET : ESSOUSSE

**EDA-AU architectes et urbanistes**

Société Civile sous forme de SPRL

RPM Namur | TVA BE 0885.564.666 | IBAN BE49 3630 0835 4871 | BIC BBRUBEBB

45 rue de Perwez à 5031 Grand-Leez | T/F + 32 (0) 81 / 22 84 60 | M + 32 (0) 474 / 46 29 64 | arndamand@eda-au.be | www.eda-au.be

Grand-Leez, le 25 / 07 / 2018

Espace Grand-Leez ASBL  
2A Rue de la PLACE  
5031 – Grand-Leez

Nos Réf. : 1803

Vos Réf. :

Concerne : projet de construction d'un pavillon à Grand-LeezObjet : estimation financière

Cher Monsieur, chère Madame,

Vous trouverez ci-dessous notre estimation à ce stade de l'étude :

LIBELLE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
container	4	4000 €/U	12.000€
Plot de fondation	20	250 €/U	5.000€
toiture	89	120 €/m <sup>2</sup>	10.680€
sanitaires	12,4	850 €/m <sup>2</sup>	10.540€
séjour	60	400 €/m <sup>2</sup>	24.000€
terrasse	30	400 €/m <sup>2</sup>	12.000€
escaliers	2	500 €/U	1.000€
châssis	49,5	450 €/m <sup>2</sup>	22.275€
TOTAL HABITATION HTVA 21%			97.495€
TOTAL HABITATION TVAC 21%			117.968,95€

Estimation hors peintures, mobiliers de cuisine, mobiliers divers, abords, raccordements aux régies distributrices (égouttage, électricité, télécommunication, etc.)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Arnd AMAND,  
architecte et gérant
